Vol. XXXIII — Saint-Boniface, Manitoba, 14 Septembre 1904. — No. 44

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne.............12 cents
Chaque insertion subséquente......... 6 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 62, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

LA GUERRE

Quelles sont les nouvelles de la guerre aujourd'hui? C'est ainsi que tous les matins on aborde les grands quotidiens dans l'espoir d'y trouver quelque renseignement sur le grand conflit russo-japonais. Le courage dont les belligérants font preuve est digne de toutes les admirations. Les Japonais se jettent à l'assaut avec une intrépidité qui stupéfie; les Russes, lourds soldats patients et forts, loin de la patrie, endurent avec impassibilité les plus cruelles épreuves.

Depuis une semaine, cependant, Tokio et Saint-Peterbourg gardent le silence; et on ne sait trop ce qui se passe là-bas.

La situation paraît, de loin, celle-ci: les Russes, qui n'étaient pas prêts à la guerre ont cependant cru, à l'abord, qu'ils pourraient secourir Port-Arthur, où le général Stœssel— un brave— lutte depuis des mois contre une flotte puissante et contre une armée de 80,000 Japonais.

Les Japonais cependant, au nombre de 300,000 soldats, commandés par des officiers de talents, ont forcé les Russes à la retraite. Le général Kuropatkin, qui possède environ 175,000 hommes, a dû, sous la poussée du nombre, rebrousser chemin vers le nord. Les Japonais auraient voulu lui livrer une bataille décisive à Liao-Yang; or une bataille décisive eut été pour lui, vu l'infériorité numérique de ses soldats, une défaite décisive.

Il a donc habilement tenu tête à la mitraille, d'abord; puis il a retraité jusqu'à Muckden, ville russe de la Mandchourie. Cette retraite de Kuropatkin, entouré de 300,000 ennemis, a été d'un pathétique empoignant; c'est un effort de génie; et le fait que le général russe a réussi à retarder la grande bataille, a profondément désappointé les Japonais Ceux-ci, rendus eux aussi, aux environs de Muckden, devront faire halte pour se reposer de leurs longues fatigues. Pendant ce temps la Russie envoie tous les jours du renfort sur le théâtre de la guerre. D'ici à la fin d'octobre, les Russes auront 400,000 hommes sous les armes; ce sont ces renforts que les Japonais craignent avec raison et dont ils auraient voulu prévenir les coups par une bataille à Liao-Yang.

Les petits soldats jaunes du Mikado sont une révélation pour le monde entier. Les succès du Japon depuis les débuts de la guerre mettent cette puissance sur un pied d'égalité avec les autres. Quel progrès chez le Japonais, depuis trente ans! Dans ce court espace de temps, les Japonais, qui se montent maintenant à 50,000,000, ont organisé une armée puissante, disciplinée, bien commandée; leur marine est de première force.

Nous croyons toujours aux succès final des armes russes, mais ce sera long et sanglant.

Lorsque deux nations croient toutes deux à la légitimité de leurs prétentions; et lorque ces prétentions sont servies de part et d'autre par un patriotisme ardent, par le nombre et le génie, le sang coule longtemps avant que le pavillon blanc ne flotte de nouveau dans l'air.

CHRONIQUE de LA PROVINCE

SAINT-NORBERT.

Une étincelle partie d'une locomotive du Canadian Northern a rasé, en une heure, la maison, les granges et les écuries de M. Edmond Champagne. Les pertes sont lourdes. Toute la paroisse sympathise avec M. Champagne et sa famille, lesquels logent en ce moment chez M. Joseph Champagne.

Nous avons été enchantés de la visite de la "Gauloise", le 3 septembre. Notre village a été d'une joyeuse animation pendant les heures qu'a duré cette excursion de la colonie française.

NOTRE-DAME DE LOURDES.

Toute la paroisse a accueilli avec joie le T. R. P. Dom Gréa, supérieur des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception. Le révérendissime abbé porte à merveille sa verte vieillesse. Il arrive présentement du Mexique et partira pour l'Ouest dans quelque temps.

Dans le Monde Religieux

Mgr l'Archevèque sera de retour d'ici à quelques semaines.

Le R. P. Guillet, O. M. I., ancien curé de la paroisse de Ste Marie, de Winnipeg, et actuellement de Duluth, était ici la semaine dernière.

Le R. P. Blain S. J., qui était gravement malade à l'Hôpital il y a quelque temps, se porte beaucoup mieux. Il lui faudra cependant un assez long repos avant de pouvoir reprendre l'enseignement.

A MAIN LEVEE

L'express transcontinental du C. P. R, a été assailli par quatre bandits masqués à Mission Junction, C. A. Le train avait stoppé pour quelques minutes. Les voleurs, des artistes ma foi dans le métier, menacèrent de leurs revolvers et dévalisèrent ainsi le char *express* et la malle Valeurs enlevées: $6.000.

Le train put reprendre son chemin quand il fut allégée de ses valeurs.

Naturellement les autorités cherchent les voleurs.; mais jusqu'à présent on n'a pu les découvrir.

L'HON. M. LARIVIERE

L'Hon M. LaRivière a déjà visité une notable partie du comté de Provencher, depuis son retour d'Ottawa. Il rencontre partout le plus cordial accueil.

Le mauvais farceur qui prédit sa défaite dans le *Canada* peut se préparer à rengainer ses vantardises. Jamais M. LaRivière n'a été si fort dans son comté.

Le R. P. Dandurand O. M. I.

Le T. R. P. Dandurand O. M. I., célébrait lundi le 63 ème anniversaire de son élévation à la prêtrise.

Le vénéré religieux a 88 ans; il a été pendant longtemps vicaire général de l'archidiocèse d'Ottawa, puis curé de Saint-Charles, au Manitoba. Mgr. Langevin le rappela du ministère paroissial il y a cinq ans. Inutile de dire qu'on l'entoure à l'archevêché de soins et de respect.

Le R. P. Dandurand est encore robuste pour son âge. Sa mémoire et ses facultés sont aussi lucides que jamais, les yeux sont bons, les jambes font encore allègement les cent-pas.

Nous nous unissons à tout le clergé pour présenter au vénérable religieux nos hommages On s'incline bien bas devant des vies comme celle-là, consacrées tout entières au bien et à la prière.

Le Manitoba.

Mercredi 14 Septembre 1904

DEUX ARTICLES DU "SOLEIL"

Et la vérité sur la Question Scolaire

Le *Soleil*, de Québec, nous invite encore une fois à nous occuper de lui. Nous acceptons volontiers cette polémique. Avant de présenter notre réponse nous tenons cependant à faire honneur au fier et noble article que la cafarderie des gens du *Soleil* a inspiré à l'*Evénement*, un journal qui fut toujours dévoué à la minorité.

L'exiguité de notre format nous force à remettre notre propre article à huit jours.

"L'Electeur" foudroyé par les autorités religieuses n'est pas complètement mort; son esprit revit de temps autre, dans les colonnes du "Soleil." Témoins les deux articles de mardi dernier, dont l'un s'efforce de prouver que l'amélioration dont jouissent les catholiques manitobains depuis l'avènement des conservateurs au Manitoba, est le fruit du compromis Laurier-Greenway et, l'autre, avertit les autorités religieuses d'avoir à imposer le silence à ceux qui n'ont pas cessé de protester, sous peine de perdre tout espoir de justice complète.

Qui s'arroge le droit de le prendre de si haut dans les colonnes du "Soleil"? Certaines tournures de phrases au moins, portent à croire que l'un de ces deux articles n'est pas de la rédaction ordinaire.

En tous cas, nous avertissons à notre tour les écrivains de l'organe libéral que nous n'entendons pas renoncer à notre droit de critique et d'appréciation pour leur permettre de dénaturer les faits et de préjuger l'opinion.

Car ces deux articles n'ont pas d'autre but. Ecrits en réponse à un article du "Manitoba" dénonçant l'exploitation des préjugés à laquelle se livrent les journaux libéraux, le but évident de ces deux articles est d'intimider d'une façon détournée ceux qui osent protester contre la tactique dangereuse des journaux ministériels.

"Laissez-nous exploiter nos compatriotes ou sinon gare à la cause manitobaine." Voilà ce que veulent dire ces deux écrits du "Soleil".

Se taira qui voudra; nous parlerons et nous ferons notre devoir quand même. Et nous répèterons que M. Laurier a manqué à tous ses devoirs envers son pays et envers ses compatriotes.

Envers son pays. Gardien de la constitution, son devoir était de la faire respecter. En plus du moyen constitutionnel, il avait le prestige de la décision du plus haut tribunal de l'empire. Et pour faciliter sa tâche il avait au pouvoir au Manitoba, ses propres amis politiques, qui, ayant provoqué cette persécution pour préparer leur triomphe politique pouvaient y mettre fin maintenant qu'ils étaient arrivés partout.

Enfin, comme dernière et suprême ressource, celle qui pouvait triompher de tous les obstacles, M. Laurier tenait le pouvoir de la province de Québec. Un mot de lui et tout son parti croulait. Ce mot dit, le fanatisme libéral rentrait ses griffes. Et le droit canadien-français triomphait au Manitoba. Les garanties constitutionnelles données par Cartier à ses compatriotes de l'Ouest, étaient respectées. La constitution était vengée.

Comment M. Laurier disposant de toutes ces influences, comment M. Laurier, avec tous ces moyens d'actions, a-t-il pu consentir à ce compromis qui mettait une partie de la population de l'Ouest hors la loi en matière d'éducation!

Envers ses compatriotes.

M. Laurier avait promis à ses compatriotes de rendre justice à la minorité manitobaine. Ou il était d'une inqualifiable mauvaise foi, ou il voulait leur donner davantage puisqu'il ne regardait pas de s'allier aux orangistes pour faire rejeter la loi rémédiatrice réclamée par ses compatriotes. Ou il mentait, ou il s'engageait à remettre les canadiens-français dans leurs droits, quand il affirmait qu'il rendrait pleine et entière justice. Et comment encore une fois sa parole ainsi engagée, l'a-t-il aussi odieusement trahie!

Le respect de la constitution et le respect de sa parole lui faisaient donc un devoir sacré de remettre les choses en l'état où elles étaient lorsque son parti dépouilla les canadiens-français du Nord-Ouest.

Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Pourquoi a-t-il trompé tous les électeurs de sa province et en particulier ceux de St-Roch, à qui, connaissant la susceptibilité de leur patriotisme, en même temps que la vivacité de leur foi, il avait fait une promesse solennelle. Il est difficile de dire à quel mobile,—pusillanimité, erreur de principe ou crainte du fanatisme de son parti, il a plutôt obéi, mais ce qui est certain c'est que rien ne peut l'excuser d'avoir ainsi manqué à son devoir et à sa parole. Il avait tout en main pour réussir: le le droit constitutionnel, l'influence du pouvoir, l'avantage d'avoir à transiger avec ses propres amis, et, encore mieux,—le concours promis des ses adversaires. Et il est non moins certain qu'il a refusé de se prévaloir de tous ces avantages pour faire triompher la justice.

Aussi, comme il a lui-même compris l'indignité de sa mauvaise action! Voyez-le à l'œuvre. C'est la minorité qui a été persécutée, c'est la minorité qui réclame, et c'est à la minorité qu'il a promis justice. Mais ce n'est pas à la minorité qu'il s'adresse pour l'amener à un compromis. Non! Il a honte de lui parler de compromis quand il lui a promis ses droits. Il fuit la minorité. Et c'est avec les persécuteurs qu'il s'abouche pour choisir les quelques petites concessions qu'il veut bien accorder. Et tout se bâcle entre les persécuteurs, et les exploiteurs. Les victimes ne sont ni consultées, ni représentées. M. Laurier en a peur, il craint que la minorité ne réveille au fond de sa conscience la promesse sacrée à elle faite; il redoute ce cri du devoir que pourrait susciter la présence des victimes. Pour être bien sûr que sa conscience ne parlera pas au moment suprême il éloigne tout ce qui pourrait la secouer. Et le sacrifice de vingt cinq mille canadiens-français est consommé.

Mais, dit le collaborateur du "Soleil," c'est précisément cette attitude du gouvernement Laurier qui vaut à la minorité manitobaine les adoucissements à son sort qu'elle a pu obtenir jusqu'à aujourd'hui, et qui lui donnent l'espoir d'un règlement définitif prochain. Le temps a accompli ce que n'aurait pu faire une loi formelle. Et comme preuve, le monsieur du "Soleil" cite la construction d'une école normale catholique à St-Boniface.

L'école existe, il est vrai, et c'est un grand bien pour les catholiques, mais nous nions formellement qu'elle soit le fruit du compromis Laurier-Greenway. Elle est l'œuvre du gouvernement actuel du Manitoba naturellement mieux disposé en faveur des catholiques manitobains. Tant que M. Greenway est resté au pouvoir, les catholiques n'ont eu que les bribes de réparations que leur accordait le compromis Laurier-Greenway Ce n'est qu'avec l'avenement de Hugh John MacDonald et de M. Roblin à la direction des affaires que la position des canadiens-français a changé, non par l'effet de l'esprit du compromis, mais par l'influence de ces hommes qui, liés jusqu'à un certain point par ce compromis, ont cependant voulu en élargir les dispositions, par une tolérance qui, étant donné d'état d'opinion prévalant dans l'Ouest, est déjà une grande preuve de bon vouloir.

C'est à-dire, pour être plus clair, que la position des canadiens-français dans l'Ouest, en matière d'éducation ne dépend plus de la constitution, mais des hommes qui sont au pouvoir. Et voilà où sont le danger et le mal.

De son propre gré et non pour obéir au compromis qui ne l'y oblige point, M. Roblin a certainement donné beaucoup de latitude aux catholiques. Mais qu'il reste longtemps au pouvoir et cette tolérance deviendra pour ses adversaires une arme dont ils se serviront encore pour reprendre la persécution dans leur intérêt politique. Et les catholiques du Manitoba seront de nouveau le jouet des politiciens.

Nous ne sommes peut-être pas loin de cette éventualité menaçante. Déjà les fanatiques de l'Ouest se plaignent du peu de terrain que les catholiques ont repris à force de sacrifices; déjà le mauvais esprit exploité par la persécution Greenway se réveille: les trois documents que cite si hypocritement le collaborateur du "Soleil" n'ont pas été rédigés dans l'esprit qu'il entend leur donner; ils ont été publiés dans l'intention de démontrer aux protestants que le cabinet Roblin les trahit en s'écartant du compromis Laurier-Greenway.

Et pourquoi ce réveil de fanatisme. L'écrivain du "Soleil" s'efforce de faire croire qu'il est dû à la fermeté de ceux qui, tout en acceptant avec reconnaissance les adoucissements d'une tolérance appréciables dans les circonstances, n'ont cessé de revendiquer tous leurs droits. Cela est une infamie. Le danger vient du compromis lui-même qui a laissé au fanatisme la conviction qu'il triomphait.

A Winnipeg la position reste toujours la même: les catholiques n'ont pas le droit d'avoir leurs écoles à eux, sans payer en outre pour les écoles protestantes. Cette injustice est le fruit du compromis Laurier-Greenway. M. Laurier a toujours refusé d'y apporter remède. Et fort de ce refus qui constitue pour lui le plus terrible argument, puisque celui qui refuse se dit catholique, le fanatisme monte la garde autour de la minorité, armé du compromis Laurier-Greenway qui la met à sa merci.

Et nous n'aurions pas au moins le droit de le dire.

Et nous n'aurions pas le droit de montrer ceux qui sont responsables de cet état de choses!!

Seuls les exploiteurs pourraient continuer leur indigne besogne!!!

S'il n'est pas en notre pouvoir d'empêcher l'exploitation, nous maintenons au moins notre droit de le combattre.

Cachez vos oreilles

Le *Free Press* d'hier matin contient la sottise suivante:

Mr A. A. C. Larivière, Senator Bernier, and their friends are now busily engagent circulating the rumor in Provencher that owing to ill health, Mr. J. E. Cyr had been advised by doctors to retire from politics, Mr Larivière, like his friend Mr. Tarte, is now speculating on his opponents health. As a matter of fact, Mr Cyr is very well and for years has not enjoyed as good health. The report is false. Mr. Cyr is in the field to stay, as the Liberal candidate in Provencher. He is ready for the fight when it comes, and he will be found at the head of the polls on election day.

Le pauvre anglais de cet entrefilet bonasse ressemble fort à la paire d'oreilles d'âne de la fable.

Mon Dieu, non, M. LaRivière et M. le sénateur Bernier n'ont jamais fait circuler la rumeur du retrait prochain de M. Cyr. Ce sont les propres *amis* de M. Cyr qui se sont chargés de cette besogne; et encore en donnent-ils comme raison, non pas le mauvais état de sa santé, mais bien plutôt le mauvais état de sa popularité.

Il est certain que des efforts ont été faits parmi les libéraux pour écarter M. Cyr— un homme battu d'avance.

Mais en dépit de nouvelles du contraire, nous avons toujours cru que ce grand homme sera l'adversaire de M. LaRivière; et c'est justement l'homme qu'il nous faut.

PROTECTION

La Patrie

Le gouvernement vient d'établir un droit de $7.00 par tonne sur les rails en acier. Il s'était fait autoriser par le Parlement à adopter cette politique, lorsqu'il le jugerait à propos, lorsqu'il aurait la preuve que les fabriques canadiennes pourraient produire la quantité de rails dont nous avons besoin.

Sir Wilfrid Laurier et ses collègues croient qu'ils ont cette preuve. A l'avenir donc, les rails américains ne pourront entrer au Canada qu'en payant des droits de $7.00 par tonne. Les rails anglais sont soumis au régime de la préférence.

Sept piastres par tonne; voilà de la protection élevée. Car l'on peut acheter en ce moment aux Etats-Unis des rails pour $22.00 la tonne.

Le gouvernement s'est longtemps refusé à adopter la politique dans laquelle il vient d'entrer. S'il l'eût adoptée plus tôt, il aurait probablement évité les désastres du Sault Ste-Marie et les les lourdes pertes de Sydney.

Mieux vaut tard que jamais.

La crainte de l'électorat est le commencement de la sagesse.

"La Patrie", dont le gouvernement adopte la politique, de ce chef au moins approuve tout à fait l'action ministérielle.

Si la production est bonne pour les rails d'acier, pourquoi ne serait-elle pas bonne pour une multitude d'autres articles, pour les chaussures, pour les lainages, pour les chapeaux, pour les articles en caoutchouc; pour les cotons, pour les articles en fer que nous importons par millions de piastres?

Du moment que le cabinet admet le principe de la protection, du moment qu'il l'applique, pourquoi s'arrête-t-il à mi-chemin? Pourquoi favorise-t-il une seule industrie, lorsque tant d'autres sont digne du même intérêt?

Maladie de rognons

LES DOULEURS LES PLUS PENIBLES EN RESULTENT. UNE GUERISON PROMPTE AVEC L'USAGE DE DR CHASE'S KIDNEY-LIVER PILLS.

De toutes les parties de ce pays viennent des lettres de recommandation pour les pilules pour le foie et les rognons du Dr Chase.

Elles s'adaptent au cas de bien des personnes qui n'obtiennent aucun soulagement des autres remèdes. Quand vous vous arrêtez à penser à toutes les guérisons qu'elles opèrent vous arrêtez à penser à toutes les guérisons qu'elles opèrent vous ne vous étonnez plus de leur immense popularité.

Mme Caswell Reid, Ont, écrit: Pendant vingt ans j'ai souffert de la maladie de rognons et récemment j'ai été guérie en prenant trois boites de pilules du Dr Chase pour le foie et les rognons. J'avais pris bien des remèdes mais rien ne me soulagea jusqu'à ce que j'eus pris ces pilules.

Mr J. C. Johnston, Carman, Man. écrit: J'ai beaucoup souffert des rognons et je me suis servi des pilules du Dr Chase pour les Rognons et le Foie, avec succès. Je ne puis dire trop de bien de ce remède qui seul, a pu me soulager.

Dr Chase's Kidney-Liver Pills une pilule à la dose, 25 la boite, chez tous les marchands, ou chez Edmanson, Bates & Co., Afin de vous protéger contre les imitations le portrait et la signature du Dr A. W. Chase sont sur chaque boite.

En ligne

Les élections générales auront lieu d'ici à quelques jours.

En dépit d'affirmations contraires, le cabinet fédéral va en appeler au peuple incessamment.

On travaille jour et nuit dans les bureaux du gouvernement; les candidats libéraux choisissent leurs salles de comités.

La Dissolution du Parlement est imminente.

Le gouvernement libéral, se sentant faiblir de jour en jour, précipite les événements. Nous aurons une très brève campagne électorale.

Les indices sont nombreux que sir Wilfrid Laurier va perdre son bâton de maréchal.

Nous demandons à tous les conservateurs français de la province de se mettre sur l'heure en ligne de combat.

Une industrie Canadienne-Française à Saint-Boniface

Nous avons eu l'avantage de visiter les usines à planer et la cour à bois de M. J. A. Cusson sur l'avenue Provencher, à Saint-Boniface. Il fait plaisir de constater ce que l'esprit d'initiative et l'énergie peuvent faire chez nos compatriotes.

M. Cusson est encore un jeune homme, et déjà il se trouve à la tête d'une industrie prospère, pleine d'avenir.

Tout fonctionne à l'électricité; les machines sont du dernier modèle. On y trouve la planche sous toutes ses formes, les ferrures, le ciment et tout ce qu'il faut pour une construction complète.

M. Cusson a une grande cour de bois de chauffage et de charbon.

Le Secrétaire de M. Cusson est M. Joseph Clément, qui est bien connu à Saint-Boniface pour y avoir autrefois séjourné avant son voyage aux Etats-Unis.

M. Cusson emploie actuellement au delà de 50 hommes, et paie $3000 de gages par mois.

Les principaux contre-maitres sont:

Pour les bâtisses: M. M. S. Beaulieu, H. Corbeil, H. Savaria. Pour la boutique: M. M. Lafond et Provencher.

Pour la cour à bois: M. Louis Lévêque.

C'est une maison canadienne-française qui mérite d'être encouragée par nos compatriotes



Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement pour l'année 1902, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	*Total de Minots*
Blé	53,077,267
Avoine	34,478,160
Orge	11,848,422
Lin	564,440
Seigle	49,900
Pois	34,154
Total	100,052,343

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	85,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

Saus compter les récolte de pommes de terre et autres légumes

12,000 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur de deux million de piastres et plus.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province des millions acres de terres de choix.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

L. J. HOWE,
Acting chief clerk,
Provincial Lands, Winnipeg.

J. J. GOLDEN,
Provincial Gouvernement Agent,
617, Main Street, Winnipeg.

Soumissions

AVIS est par les présentes donné que la Ville de Saint-Boniface recevra des soumissions jusqu'au 16 courant prochain pour la construction des égoûts suivants:

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Plinguet depuis la rue Archibald jusqu'au chemin Dawson.

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Archibald, depuis la rue Plinguet jusqu'à la rue de la Mission.

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Tissot, depuis la rue Laflèche jusqu'à la rue Archibald.

Un canal d'égoût souterrain sur la rue de la Mission, depuis la rue Archibald jusqu'à la jonction des rivières Rouge et Seine.

Toute soumission devra être accompagnée d'un dépot de $300 00 sous forme d'un chèque accepté par la Banque.

Et toute Soumission devra être cachetée et adressée au Maire et à Messieurs les conseillers, et le soumissionnaire aura soin d'inscrire sur l'enveloppe contenant sa soumission et son chèque, le mot SOUMISSION.

Et toute soumission devra être remise au Secrétaire-Tresorier à cinq heures p m le plus tard le 16 septembre prochain 1904.

(Par ordre) J. A. Z BERTRAND

Secrétaire-Trésorier [Pro tem.]

FERME MONTEE

A VENDRE

160 acres de terre, à Rosewood, à 6 milles au Nord-Est de la station de chemin de fer de St-Anne chantier de 18 X 16, en pièces de tremble; étable de 70 par 25 et bas côté de 35 par 10 et tout le roulant ci-après énuméré. Le sol est d'argile sablonneuse et très fertile, 100 acres cultivables et 60 acres en bois; source d'eau pure et abondante près de la Maison

Le matériel et le stock consistent en 3 chevaux de 8, 9, 10, ans, 1 sleigh, 1 voiture d'été, 1 charrue, 1 moulin à faucher, avec râteau, 2 wagon, 15 vaches à lait, 2 taures de 2½ ans, 8 boeufs, et 5 génisses d'un an et demi, 14 veaux de l'année, 1 taureau de 3 ans, canistres à lait, Jouissance au 1er Novembre prochain.

(Prix de vente, 2000,00)

L'acquéreur devra prendre, au prix de l'endroit le foin récolté par le vendeur pour hiverner les animaux.

S'adresser à THEO BERTRAND

Saint-Boniface, Man.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. Albert Préfontaine, M. P.P., de Saint Pierre Jolys, était à Winnipeg hier.

—Notre char électrique ne traverse pourtant pas encore le pont Norwood. Qu'est-ce qui cloche?

—Son Excellence le Gouverneur-Général lady Minto seront à Winnipeg le 23 du courant.

—M. Télesphore Pelletier est à construire un entrepot à côté de son magasin.

—La Cie Collin, Limitée, a ouvert un magasin général à Saint Pierre Jolys.

—M. Cléophas Marcoux est à construire des bâtisses considérable à la Grande Pointe pour une compagnie française.

—Tous ceux qui sont à construire se hâtent de fermer leurs maisons en vue des froids de l'automne et de l'hiver.

—Nos maisons possèdent maintenant à peu près toutes des numéros. C'est une excellente chose, pour nous, pour les étrangers, et même pour nos voisins de Winnipeg qui ne savaient jamais où nous trouver.

—L'hôpital de Saint-Boniface et celui de Winnipeg regorgent de malades. Des additions aux bâtisses se font grandement sentir. L'augmentation de la population de l'Ouest développe naturellement plus de maladies.

—Le collège de Saint-Boniface et l'Académie Ste-Marie, de Winnipeg, ont retenu les services de M. Camille Couture comme professeur de violon. Les élèves qui prendront des leçons de M. Couture sont des privilégiés de la musique.

—Les récoltes sont à peu près faites; on se met aux battages incessamment. Ce sera abondant, malgré la rouille à certains endroits. La température a favorisé la coupe du grain. Samedi la température s'est refroidie considérablement

MENUS PROPOS

LES ESTHETES

LA MAMAN.—Mes enfants, voulez vous prendre de la citronnade à l'eau fraîche?

LES ENFANTS.—Oh! être maternel, notre compréhension est d'un développement assez intellectuel pour ouïr un dialecte d'une vulgarité moindre. Pourquoi ne pas dire: Progéniture mienne, voulez-vous H 2 O frigorifiée et amalgamée de sucre et de citron? C'est tout aussi simple et plus oratoirement esthétique.

***

TROP COURT

Poindinterro est féroce envers les gens qui ne veulent pas vieillir. Il n'admet pas qu'on cache son âge.

Dernièrement, il se trouvait en société, chez des amis, avec Mme Printemps. Mme Printemps est une de ces personnes qui ne peuvent se résoudre à accepter du temps *l'irréparable outrage*.

Accoudé avec elle à une fenêtre du premier étage, Poindinterro bavardait.

—Un phénomène étrange se produit, disait-il, lorsqu'on tombe d'une certaine hauteur. On voit, pendant la chute, repasser devant ses yeux tous les événements et jusqu'aux moindres incidents de sa vie.

—Etrange, en effet, dit Mme Printemps. Alors si je me laissais tomber de cette fenêtre dans la rue, je reverrais toute ma vie.

—Hum! fit méchamment Poindinterro, vous feriez peut-être mieux de l'essayer du sixième.

NAISSANCE

En cette ville, le 8 courant, la femme de M. le Juge Prendergast, une fille.

Ville de Saint-Boniface

EGOUTS

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire, comme améliorations locales à être payées par taxes spéciales les travaux suivants, savoir:

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Marion, depuis la rue Des Meurons jusqu'à la Rivière Rouge.—Coût approximatif $19491.00.

Il sera chargé aux propriétés ayant front ou aboutissant à la rue ci-dessus mentionnée, de chaque côté, une somme de $2 00 par pied de front pour la construction de l'égoût.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût des dits travaux qui seront faits et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie de la rue sur laquelle seront faits les dits travaux pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en quinze années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux, ou aucun d'eux et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 2 septembre 1904

(Par ordre) J. A. Z. BERTRAND,

Secrétaire Trésorier. (Pro Tem.)

A VENDRE

Une bonne boulangerie avec logis à vendre; bon centre; conditions faciles; ou bien louer pour un an. S'adresser à

E. DESAUTELS,

Letellier, Man.

Ville de Saint-Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface, décide de faire comme amélioration locale l'ouvrage ci-après mentionné à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionnée, savoir:

Un trottoir de cinq pieds et quatre pouces, en madrier de pin, sur le côté Ouest de la rue St-Joseph, depuis la rue Goulet jusqu'à la rue Kitson.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût de cet ouvrage, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur le côté de la rue sur lequel sera fait le dit trottoir et pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le dit ouvrage et à prélever les taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

Saint-Boniface, 2 septembre 1904.

Par ordre J. A. Z. BERTRAND,

Secrétaire-Trésorier (pro-tem.)

Un Garcon Phenomene

Un jeune américain, Léo, fils du Dr Frank W. Brett, de Bramtree, fait en ce moment l'étonnement et l'admiration des médecins et des chirurgiens de cette localité. On l'étudie et l'on cherche à expliquer la faculté qu'il possède de voir à travers les corps. Quand il est sous une influence hypnotique, le jeune phénomène peut non seulement voir à travers les corps humains, mais il distingue tous les os de la charpente humaine ; il voit les organes et leurs couleurs normales et anormales.

Le père de ce jeune prodige, le Dr Brett, sans vouloir exploiter cette aptitude de son enfant s'en est cependant servi pour établir certains diagnostiques dans les cas qu'on lui soumettait. Le Dr Brett raconte que c'est en faisant des expériences de magnétime dont son jeune Leo était le sujet, qu'il découvrit que la vue de son enfant était un véritable tube de Crookes.

Un jour, au sortir de l'une de ces expériences Leo dit subitement à son père : Papa, je vois tous vos os. Et à la demande du docteur il fit une description complète du système osseux, quoiqu'il n'eût aucune notion anatomique. Au même moment il indiqua du doit une ancienne fracture au bras dont son père avait souffert lorsqu'il n'était âgé que de 8 ans.

Toutes les expériences auxquelles on a soumis l'étrange pouvoir de Léo Brett ont été couronnées de succès, mais son père ne voulut pas qu'on abusat de cette cette puissance.

Personne, aucun savant, n'a pu trouver encore le secret de ce phénomène.

Leo Brett est âgé de 17 ans.

Les feuilles geantes

Dans le livre fameux de l'illustre écrivain Bernardin de Saint-Pierre, on représente toujours Paul et Virginie comme s'abritant de la pluie ou du soleil sous une feuille d'arbre, et trop souvent l'on se figure que c'est une exagération. Pourtant rien n'est plus vraisemblable ; il existe, en effet, des arbres dont les feuilles sont d'une grandeur prodigieuse.

Ces arbres appartiennent, pour la plupart, à la famille des palmiers, qui sont reputés pour posséder de larges et longues feuilles ; c'est ainsi que, dans l'île de Ceylan, il existe un genre de palmier dont les feuilles mesurent sept mètres de longueur sur cinq mètres de largeur ; on trouve encore dans la même île, une plante que le savants appellent *l'imbrella magualia*, et qui peut sans peine abriter quinze personnes, elles ont en moyenne quatorze mètres de large. Le long du fleuve Amazone, on rencontre un palmier qui possède des feuilles de quinze mètres de long sur trois mètres de large. Outre le palmier, il y a encore le cocotier dont la longueur des feuilles est de dix mètres.

C'est là une ressource pour les indigènes de ces pays qui s'en servent pour en faire des tentes, et de plus, les enfants de ces contrées, plus favorisés en cela que les nôtres, s'en servent comme jouets ; en effet, une seule de ces feuilles supporte parfaitement, et sans s'enfoncer sous l'eau, le poids d'un homme.

FEUILLETON DU MANITOBA.

No 34

LE RENEGAT

QUATRIEME PARTIE

L'APOTRE

II

MANE, THECEL, PHARES !

—Misérable ! gronda-t-il. Misérable ! Me conseiller cette infamie !

Deventer saisit dans ses grosses mains les poignets de son neveu.

—Tu parles comme un enfant, tu t'indignes hors de propos. Tu ne réfléchis donc pas que dans notre situation tous les moyens sont bons. Tu m'injuries, tandis que je ne songe qu'à toi, jusqu'à oublier le danger dans lequel je me trouve.

—Si vous vouliez faire mon bonheur, s'écria le jeune homme en se dégageant, vous avez bien mal réussi. A quoi me sert maintenant l'argent pris à vos actionnaires ? A me faire préférer un homme sans le sou, Beaufort. A quoi me conduit votre tendresse dont vous vous vantez tant ? A me forcer à ne plus oser me montrer, à me cacher, à être pris peut-être avec vous comme votre complice. Tenez ! Vos bienfaits, je les exècre ; votre argent, je vou lrais l'avoir pour vous le jeter à la face, Je hais vos soins, je renie votre parenté. Je vous hais ! Entendez-vous ? Je vous hais !

—Mon enfant, dit Simon avec douceur.

—Ah ! Toujours la même chanson ! Vous jouez de la tendresse ! Avez-vous encore l'intention de m'entortiller dans vos filets ? Votre enfant ! Comme vous dites cela d'un air hypocrite ! Votre enfant ! Dites donc le mannequin dont vous vous serviez pour étaler votre faux luxe ! Votre enfant ! Dites donc la victime de votre canaillerie ! Moi, votre enfant ! Eh bien ! Mariez-moi donc dans une famille honnête, si vous le pouvez ! Si vous m'avez donné du pain quand j'étais petit, c'est parce que vous vous ennuyiez de vivre seul. Vos bienfaits, vous me les reprenez maintenant. Le luxe, j'irai en prison ! La paix, il faut fuir ! La réputation, on m'appellera voleur ! Vous êtes mon ennemi ! Cherchez une issue à notre situation. Il n'en existe qu'une ! Nous sommes rivés l'un à l'autre par la honte commune. Je ne veux plus pourtant vivre avec vous. Il n'y a qu'une issue.

—Laquelle ?

—Celle-ci !

Isaac posa sur la table un révolver chargé.

Le lendemain "l'Echo des Hautes Cévennes" contenait le fait divers suivant :

"Suicide ou meurtre ?—Dans la nuit d'hier, plusieurs coups de révolver retentirent dans la maison occupée par M. Isaac Gorcum, jeune violoniste de talent. Les Les voisins coururent prévenir le commissaire de police qui vint aussitôt, et sonna à la porte de la maison à coups redoublés.

"Une domestique, plus morte que vive, vint ouvrir et conduisit le magistrat jusqu'à la porte du salon où avaient été tirés les coups de révolver. Cette femme était dans la cuisine au moment où éclatèrent les détonations. Elle se rendit bien compte de quelle pièce partait le bruit mais saisie de frayeur, elle se sauva dans sa chambre située sous les toits et n'osa en sortir qu'en entendant le carillon de la sonnette.

"Le commissaire ouvrit la porte du salon et vit deux corps étendus dans lesquels il reconnut M. Isaac Gorcum et son oncle M. Simon Deventer, sous-préfet de Pierreval. Le magistrat envoya pourtant chercher un médecin qui ne put que constater le décès.

"Les blessures sont telles qu'il est impossible de reconnaître s'il y a eu lutte ou suicide. Un révolver gisait sur le parquet.

"Ce matin, au moment où le commissaire rédigeait son procès-verbal, sur les lieux mêmes, il apprit que le Procureur de la République télégraphiait de Paris d'arrêter Simon Deventer sous la prévention d'escroquerie.

"Une dépêche trouvée dans la pièce où eut lieu le crime ou l'accident, autorise à penser que les deux hommes prévoyaient le télégramme du Procureur de la République."

III

NUNC DIMITTIS...

Un matin du mois de mai, Bonchamps, accompagné de Célestine et de Marcel Beaufort, gravissait le sentier qui monte au Moustier.

Le soleil jetait par-dessus le Puy des Aigles ses rayons sur les champs, les prés et les bois. Dans les creux des taillis, dans les fouillis de roseaux au bord de la rivière, des vapeurs blanchâtres se dissipaient lentement. Par intervalle des trous de lumière les crevaient de déchirures argentées.

Les peupliers, les chênes s'élevaient du milieu de la brume et, d'un jet hardi, lançaient dans l'air très pur leur feuillage finement découpé. Les pentes des collines, où des gouttes de rosée brillaient au bout de chaque brin d'herbe, s'irisaient de reflets verts, bleus, jaunes et roses. Plus haut, les sapins dressaient leurs aiguilles, vertes du côté du soleil, noires du côté de l'ombre.

Un vent frais se jouait au travers des brins d'herbe, frémissait dans les peupliers, chantonnait dans les chênes et clamait en un plain-chant dans les orgues des sapins.

Le sentier ici contournait un rocher moussu, là, traversait un petit bois, plus haut rencontrait une source. A chaque coude, c'était une échappée sur la vallée, vue sous un nouvel aspect, mais toujours dominée par la gigantesque stature du Puy des Aigles.

Les trois promeneurs se sentaient heureux de respirer le bon air frais du matin. Célestine marchait devant, appuyée au bras de Marcel. Bonchamps les suivait à quelques pas. La santé et la tranquillité lui étaient revenues au fur et à mesure qu'il abandonnait la morphine.

Durant l'espace de trente jours, il était allé se faire soigner à Paris par un médecin spécialiste. On avait diminué progressivement la dose absorbée, en la remplaçant d'abord par de l'opium, puis par de la bonne eau claire. Les dernières injections, celles du réveil, du principal repas et de la nuit, avaient été supprimées depuis quinze jours, et le malade, à force d'exercices et de distractions, avait recouvré l'appétit et le sommeil et résisté à la tentation de prendre du poison.

Ils arrivèrent au Moustier. Le P. Dominique, sentant sa fin prochaine, y était revenu. Pour l'empêcher d'y rentrer, il eût fallu entretenir sur cette hauteur un poste de gendarmes.

La porte de la maison était toute grande ouverte sur la cour où poussaient des herbes folles. Sous la voûte, à droite, l'entrée d'une chambre. Les visiteurs y pénétrèrent.

Sur une paillasse posée sur une couchette de fer, placée près de la fenêtre basse, le P. Dominique était étendu couvert d'une misérable couverture. Un oreiller lui relevait la tête et lui permettait d'embrasser d'un regard la vallée et la ville de Pierreval.

Il avait les yeux fermés et, avec son teint pâle, ses joues creuses, sa peau collant aux os, sa barbe à l'abandon et ses bras étendus sur la couverture, ses mains maigres et ses longs doigts croisés sur un petit Crucifix, il semblait dans sa pose rigide, goûter déjà l'éternel repos.

Bonchamps eut peur d'être arrivé trop tard. N'osant porter la main sur le missionnaire, il dit à voix basse à sa fille :

—Réveille-le !

Célestine toucha le bras du P. Dominique et appela :

—Mon oncle !

Le mourant fit un geste, soupira, ouvrit les yeux et reconnut Bonchamps. Son regard sembla dire : Enfin !

Gustave fit approcher Marcel et Célestine.

—Ces enfants se marient demain, dit-il. Ils viennent vous prier de les bénir.

—Et vous ? interrogea le mourant.

—J'entre demain soir chez les Trappistes.

—Et les jeunes gens qui sont au Tonkin ?

—Je les repatrie à mes frais.

—Et ceux qui seraient morts ?

—Je ferai des rentes à leurs ayants droit.

Le P. Dominique attira Bonchamps tout près et lui demanda à l'oreille :

—Et votre mère !

—J'ai été la voir en habits ecclésiastiques. J'en avais reçu la permission de Rome. Je lui ai appris ma résolution et dit adieu pour toujours. Elle ne saura jamais rien de ma faute.

—Bien !

—Me pardonnez-vous maintenant au nom de Geneviève et en votre nom ?

—Je vous pardonne comme prêtre et comme homme.

Le P. Dominique leva la main, les deux jeunes gens s'agenouillèrent ainsi que Bonchamps. Il prononça les paroles de la bénédiction, puis il ajouta d'une voix qui s'affaiblissait de plus en plus :

—Seigneur, laissez entrer maintenant votre serviteur dans le repos, puisque vous lui avez accordé de voir l'œuvre de votre miséricorde.

Et, poussant un soupir, l'apôtre expira.

PAUL VERDUN.

(*Fin*)